



# L'enjeu



52 Boulevard de la République

06400 CANNES

3<sup>ème</sup> trimestre  
2018

Vos contacts :

Robert BACCHI: 06 01 08 22 47

Eric MORAND: 06 15 49 12 42

Mail: [cgterritoiaux@gmail.com](mailto:cgterritoiaux@gmail.com)

Site: [cgtcannes.wixsite.com](http://cgtcannes.wixsite.com)





Cher(ères) collègues,

Nous vous faisons parvenir l'enjeu, le journal de la CGT, dans lequel figure une lettre ouverte que nous avons adressée à Mr David LISNARD, au titre de ses fonctions de Maire de la ville de Cannes, de Président du Centre Communal d'Action sociale et de Président de la CAPL.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre le temps de lire cette longue lettre ouverte et que vous vous retrouverez dans les sujets que nous avons évoqués.

Les acquis sociaux des agents sont remis en question et l'avenir est sombre.

Il faudra être unis afin de lutter contre cette menace, au niveau des syndicats, comme des agents.

Nous avons toujours œuvré pour une union entre les syndicats afin de défendre les intérêts des personnels.

C'est dans cet état d'esprit constructif que nous nous sommes rapprochés des différents représentants du syndicat SNIAT de la CAPL, afin d'apporter notre soutien aux agents du service collecte de la CAPL, dont les cycles de travail et l'attribution d'heures supplémentaires étaient remis en questions.

**C'est ensemble que nous avons décidé de ne pas siéger lors du comité technique de la CAPL, prévu le mardi 19 juin 2018 , ce qui a permis de ne pas valider ces changements.**

Nous souhaitons vivement que Monsieur David LISNARD voudra bien nous recevoir, afin que nous puissions évoquer avec lui l'avenir des agents de la ville de Cannes, du centre communal d'action sociale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dans le cadre d'un débat constructif, en toute franchise.

Nous vous tiendrons informés de la suite, car il faudra peut-être à un moment donné être tous unis pour faire front afin de défendre des avancées sociales acquises de longue date.

Bonne lecture à vous.

Syndicat CGT  
des Fonctionnaires Territoriaux  
de la ville de CANNES  
52 Boulevard de la République  
06400 CANNES  
Tél : 06 01 08 22 47  
Mail : cgterritoriaux@gmail.com



Monsieur David LISNARD  
Maire de la ville de CANNES  
Président de la CAPL  
Vice-président du Conseil départemental  
Mairie de CANNES  
06400 CANNES

CANNES, le mardi 19 juin 2018

## Lettre ouverte

Monsieur LISNARD,

Je m'adresse aujourd'hui à vous dans cette lettre ouverte, afin d'évoquer diverses problématiques, dans un contexte national et local de régression sociale.

Avant de développer les sujets que je souhaite aborder, je tiens à préciser que ma démarche n'a aucune connotation politique, car le seul but de l'équipe locale de la CGT est de défendre les intérêts du personnel de la Mairie de Cannes, du CCAS et de la CAPL.

Je ne remets nullement en question votre engagement, pas plus que vos compétences ou vos réalisations, qui embellissent et transforment en profondeur la ville de Cannes.

Les prochaines élections municipales auront lieu dans 2 ans, et s'il y aura bien un David au niveau local pour mener le combat, il n'y a pour l'heure aucun Goliath pour livrer bataille contre lui...

Ce combat n'est pas le nôtre, mais la situation de confort dans laquelle vous vous trouvez, en n'ayant aucun adversaire déclaré face à vous, vous permet d'avoir toute latitude pour prendre des mesures impopulaires contre le personnel.

Des mesures qui s'appuient notamment sur le rapport d'observation de la Chambre Régionales des Comptes, relatif à la gestion de la commune de Cannes, qui a été rendu public le 14 février 2018.

La Chambre Régionale des Comptes recommande notamment dans ce rapport de mettre fin au congé libérable de retraite, communément appelé « mois du Maire », qui a cours à la ville de Cannes depuis des décennies.

Dans ce document, en réponse aux observations provisoires de la CRC, la commune a indiqué que le congé libérable de retraite constituait une mesure à caractère social ancienne, mais qu'il pourrait être reconsidéré à l'occasion de prochaines discussions sur le temps de travail.

Dans votre réponse aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, datée du 10 janvier 2018, vous avez indiqué que la commune entend mettre fin à ce dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi, contrairement à ce qui avait été dit au départ, il n'y aucune discussion et vous avez décidé de mettre fin à une mesure à caractère social, qui a été mise en place par un de vos prédécesseurs à une époque durant laquelle le Maire, quand il évoquait les employés de la ville de Cannes, parlait de « son personnel », avec qui il entretenait des relations que l'on pourrait qualifier de « paternalistes ».

Et c'est certainement pour récompenser l'investissement de « son personnel » pour la ville de Cannes et sa population qu'il a été décidé d'attribuer, en fin de carrière, « le mois du Maire », à l'occasion du départ à la retraite.

Mais les temps ont changé, aujourd'hui on ne parle plus que de rationalisation et d'économies, le côté humain est de plus en plus sacrifié à ces valeurs de référence...

Les personnels ne sont plus que les « employés de la ville de Cannes », et le lien qui les unissait au Maire s'est peu à peu désagrégé.

Depuis plusieurs années, ils ont dû s'adapter, en modifiant leur manière de travailler, afin d'être polyvalents.

**On demande aux agents de faire plus, avec moins de moyens matériels et humains.**

**Tout cela pour obtenir, en récompense, la suppression de cet acquis social, sans aucun débat et sans aucune communication officielle sur le sujet.**

Il est bon de rappeler que la CRC émet des recommandations, que l'Autorité Territoriale est libre d'appliquer ou non.

Le rapport de la CRC vous sert de support pour supprimer «le mois du Maire», alors que vous aviez toute latitude pour défendre cet acquis social, en évoquant les spécificités de la commune, avec les contraintes liées au Festival du film et aux nombreux congrès, qui font que ses employés sont très sollicités tout au long de l'année et qu'à ce titre, leur investissement mérite d'être récompensé en fin de carrière.

La CRC recommande également de mettre fin au dispositif de bonification lié au présentéisme.

Vous avez indiqué que ce dispositif participerait à la réduction de l'absentéisme, dont le taux à la ville de Cannes s'établirait localement à 6,5%, contre 9,5% au plan national, mais qu'il pourrait être réexaminé dans le cadre des discussions sociales à mener.

Pour mémoire, les 6 jours de bonification ont été mis en place en 2002, en remplacement de la « semaine d'hiver », qui était composée de 7 jours de congés non fractionnables.

J'ai senti de la déception et de la colère chez de nombreux agents, qui se sentent dévalorisés par la remise en question de leurs acquis sociaux.

Je ne parlerai pas «d'avantages sociaux », car les Fonctionnaires sont loin d'être des nantis, notamment les Territoriaux, qui sont les parents pauvres de la Fonction Publique.

Toutes ces mesures restrictives visent à augmenter le taux de présentéisme des agents, mais elles engendrent également une forte hausse, qui n'est pas quantifiable, celle de la démotivation et du ressentiment du personnel...

Vous vous plaignez régulièrement de l'attitude du Gouvernement à l'égard des Municipalités, avec la baisse des dotations d'Etat, et de certaines stratégies nationales visant à collecter des recettes supplémentaires auprès des communes, par toutes sortes de moyens.

Ainsi, le dimanche 15 avril 2018, dans la presse locale, vous vous êtes insurgé contre l'éventuelle mise en vente par l'Etat d'une parcelle située sur l'île Sainte Marguerite, qui aurait contraint la ville de Cannes à acheter ce terrain, afin de pouvoir le conserver pour continuer à assurer l'exploitation de la base nautique, qui est implantée à cet endroit, en déclarant notamment : « **il n'est pas question que Cannes serve de variable d'ajustement à la dette de l'Etat** ».

Cette menace est levée depuis, le Gouvernement ayant renoncé à ce projet de vente.

Vous dénoncez les pratiques du gouvernement, mais vous appliquez les mêmes méthodes aux employés de la ville de Cannes, du CCAS et de la CAPL.

C'est pourquoi je m'insurge contre la gestion de la Municipalité, en reprenant les mots que vous avez employés pour dénoncer l'attitude du gouvernement :

**Il n'est pas question que les personnels de la ville de Cannes, du CCAS et de la CACPL servent de variable d'ajustement à la dette de Cannes.**

La suppression du mois du Maire, la remise en question des 6 jours de bonification, et d'autres restrictions à venir, découlent, notamment, de l'importante dette de la ville de Cannes, évoquée dans le rapport de la **Chambre Régionale des Comptes**, que vous essayez de solder à marche forcée, en sacrifiant notamment les acquis sociaux des personnels pour atteindre cet objectif.

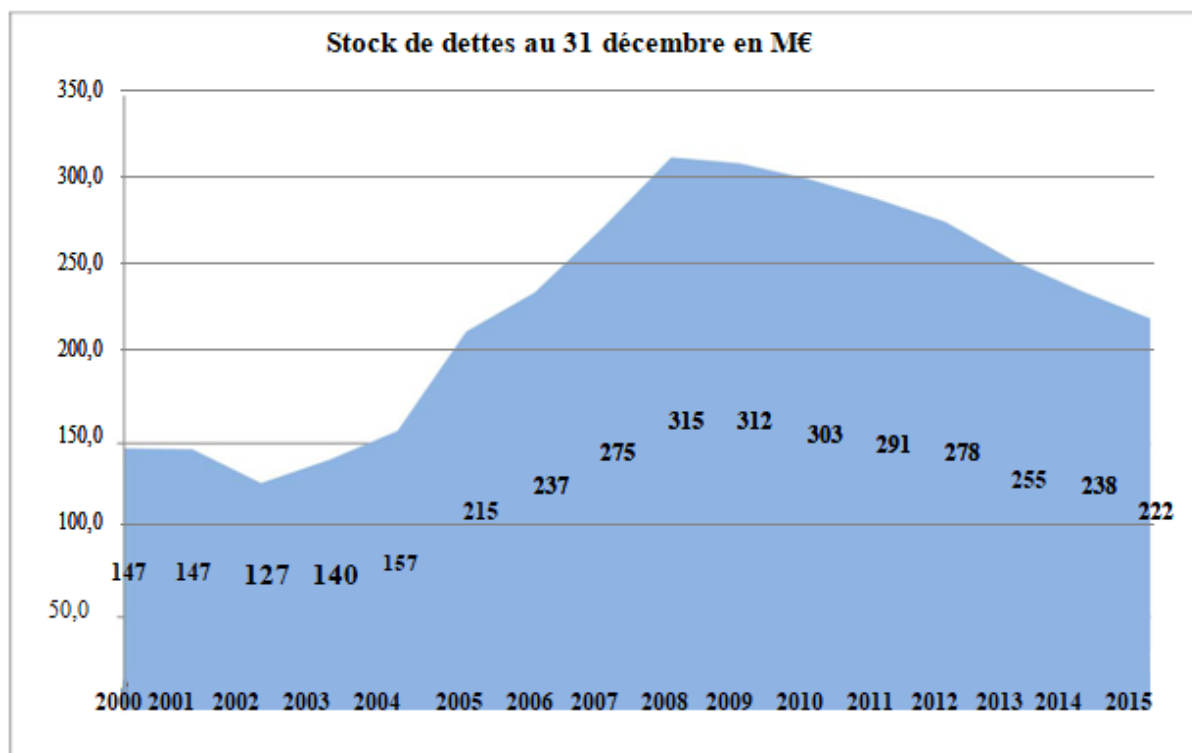
**La baisse d'attribution des subventions de l'Etat à la ville de Cannes serait beaucoup plus facile à gérer si la dette de la commune était moins conséquente.**

Afin d'argumenter mon raisonnement, je reprends les documents du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatifs à ce sujet, avec notamment un graphique qui matérialise l'historique de cette dette, de 2000 à 2017 :

## 1.6. La dette

### 1.6.1 Le stock de dettes

**« Après s'être très fortement endettée de 2002 à 2008, notamment pour la réalisation d'équipements structurants, la commune a enclenché en 2009 une phase de réduction de son stock de dettes. »**



Source : [collectivités-locales.gouv.fr](http://collectivités-locales.gouv.fr) et commune pour 2015

**Il apparaît qu'entre 2002 et 2008, la dette de la ville de Cannes est passée d'un montant de 127 millions d'Euros à un montant de 315 millions d'Euros.**

Durant cette période, placée sous la mandature de Monsieur Bernard BROCHAND et alors que vous faisiez partie de son équipe municipale, la ville de Cannes, pour reprendre les termes de la CRC « **s'est très fortement endettée** ».

Comme l'indique la CRC, vous vous êtes engagé dans votre programme électoral, à faire baisser cette dette en la ramenant sous la barre des 200 millions, pour l'année 2020, « *en maîtrisant les dépenses de fonctionnement en général et les charges de personnels en particuliers* », pour reprendre les termes employés dans ce rapport.

Les employés de la ville de Cannes, du CCAS et de la CACPL font aujourd'hui les frais de ce surendettement, qui est accentué par la baisse des dotations financières de l'Etat à la commune.

**Après avoir battu des records d'endettement, la ville de Cannes entend aujourd'hui battre des records d'économies, sur le dos des personnels.**

Mais on est en droit de se demander si la situation financière de la ville de Cannes est critique au point de **sacrifier** les acquis sociaux de ses agents, surtout quand on voit que **vous n'avez pas souhaité augmenter le taux de la taxe d'habitation des 31 000 résidences secondaires de la commune, comme la Loi vous le permet, en faisant l'impasse sur une manne financière conséquente, alors que d'autres Municipalités des Alpes Maritimes ont appliqué cette majoration.**

Tant mieux pour les personnes qui possèdent une résidence secondaire à Cannes, mais il est injuste que le personnel fasse les frais de restrictions, alors que la situation financière de la ville est encore gérable, malgré qu'elle soit plombée par les excès du passé, dont les personnels ne sont en rien responsables.

Je déplore le nouvel état d'esprit qui est en train de s'instaurer à la ville de Cannes, avec une inertie de l'Administration, qui refuse d'octroyer la nouvelle bonification Indiciaire à certains personnels qui remplissent pourtant les conditions d'attribution, alors qu'il y a obligation de le faire, au regard des textes de Loi, tout cela pour faire des économies, en adoptant des méthodes déloyales.

La Municipalité a entrepris des chantiers à travers la ville, avec des budgets pour lesquels l'unité de mesure est parfois le million d'euros, et à côté de cela, on en arrive à rationner l'attribution de papier hygiénique pour les enfants dans les écoles...

Il va falloir en économiser des rouleaux de papier toilette pour absorber la dette de la ville...

Tout n'est pas noir, et il y a eu quelques avancées sociales ces dernières années mais, comme trop souvent de nos jours, un système de compensation a été mis en place, qui fait que les personnes sont désenchantées, car trop souvent une bonne nouvelle s'accompagne d'une mauvaise nouvelle.

On est dans des logiques comptables, on donne d'une main, et on reprend, souvent plus, de l'autre...

Cela s'est vérifié pour les avancements de grades, car lors de la Commission Administrative Paritaire du 22 novembre 2017, en application de nouveaux textes de Loi, un nombre plus important de personnels a pu accéder aux grades d'agents Principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette avancée sociale que nous avons validée, aurait généré, selon la Municipalité, une dépense supplémentaire d'un montant de 352 000 Euros pour la collectivité.

Mais, dans le même temps, la ville de Cannes a pris la décision de nommer au grade supérieur l'ensemble des personnels des catégories A, B, et C, tous grades confondus, non plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, mais au début du mois durant lequel la CAP a eu lieu, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> novembre 2017, sans aucune consultation préalable des représentants du personnel.

**Cela a généré une économie substantielle pour la collectivité, dont on s'est bien gardé de nous indiquer le montant, et a fait perdre 10 mois de majoration de traitement et d'ancienneté aux agents nommés lors de cette CAP.**

Des efforts louables ont été réalisés par la municipalité pour améliorer les conditions matérielles de travail des agents, avec la rénovation de divers locaux.

Mais de plus en plus de personnels souffrent du manque de considération qu'ils subissent au quotidien, qu'ils soient responsables ou bien agents d'exécution.

J'ai pu voir des responsables de service dans la souffrance, à qui on demande d'avoir de plus en plus de résultats, avec de moins en moins de moyens, et qu'on n'écoute plus en haut lieu.

J'ai pu constater également la démotivation de certains agents, qui souhaitent changer d'affectation, et qui sont désespérément bloqués dans leur service.

Les temps ont changé, autrefois le Maire d'une commune était fier d'annoncer l'embauche de personnels, aujourd'hui, il est de bon ton de déclarer que les effectifs sont en diminution.

Vous avez d'ailleurs annoncé les chiffres dans le rapport de la CRC :

### **138 agents permanents en moins à la ville de CANNES entre juin 2014 et septembre 2017.**

Il est devenu courant de faire culpabiliser les Fonctionnaires, au niveau national, comme au niveau local. Des Fonctionnaires qui se doivent d'être irréprochables et d'avoir une attitude exemplaire, sous peine de se voir sanctionner.

Mais la marge de tolérance est bien plus importante pour d'autres catégories de personnes.

J'en veux pour preuve ce triste fait divers survenu à 01h30 le 10 août 2017 à Cannes, et relaté dans le journal Nice Matin, qui évoquait le « dérapage », dans tous les sens du terme, d'une Elue de la ville de Cannes.

Cette nuit là, alors qu'elle sortait du parking de la mairie principale au volant de son véhicule, cette personne est montée sur le trottoir, fauchant la moto d'un Policier Municipal qui effectuait un point fixe de surveillance, ce dernier, qui était juché sur l'engin, ne devant son salut qu'à ses réflexes, qui lui ont permis de sauter à temps pour se mettre en protection. Cette Elue, qui était sous l'emprise de l'alcool, a été conduite au Commissariat. Je ne me permettrai pas de porter de jugement sur cette affaire, et de jouer les donneurs de leçons, car toute personne peut un jour ou l'autre avoir une conduite condamnable, chacun peut être faillible.

Je n'évoquerai pas les éventuelles suites pénales qui ont été données à cette affaire, mais uniquement le traitement au niveau local de ces faits.

Ce qui me choque dans cette affaire, c'est le contraste entre l'attitude élégante de ce Policier Municipal, qui n'a pas souhaité déposer plainte et celle de cette Elue qui, à aucun moment n'a cherché à contacter cet agent pour s'excuser de l'avoir mis en danger, ou bien pour le remercier de cette attitude honorable à son égard.

Pas d'excuses, pas de considération, pas de remise en question...

Cette affaire a largement été commentée par le personnel de la ville de Cannes, qui attendait une réaction de la municipalité.

Mais il ne s'est rien passé, il s'agirait là « d'une affaire privée ».

On ne peut que constater le décalage entre le traitement de cette « affaire privée » et celle qui a eu lieu le 13 octobre 2017 à Beauvais, où l'Elue en charge de la santé de cette ville a été contrôlée au volant de sa voiture en état d'ébriété, sans toutefois avoir occasionné d'accident.

La Maire de Beauvais a pris la décision de retirer ses délégations à cette Elue, en déclarant qu'elle avait eu une « *attitude inacceptable*. »

Une attitude inacceptable à Beauvais, mais acceptable à Cannes.

J'ai bien conscience du fait que cette histoire dérange beaucoup de monde, et que certains vont certainement m'en vouloir d'exhumer une affaire que l'on croyait enterrée.

Dans ce genre de situation, on en veut souvent plus à la personne qui dénonce une situation, plutôt qu'à celle qui l'a provoquée, car c'est toujours plus confortable d'agir ainsi...

Au rythme où vont les choses, et face à un dialogue social qui bascule vers le monologue, je m'interroge pour la suite.

Jusqu'où allez-vous dépouiller de leurs acquis sociaux les agents ?

Vous vous attaquez aujourd'hui aux jours de congés des personnels, il est aussi question de revoir le temps de travail, en supprimant les R.T.T, et peut-être bientôt, comme le craignent des personnels que je rencontre, à leurs primes.

**Ces décisions vont impacter négativement la vie privée des agents, qui passeront plus de jours au travail, et seront moins présents dans leur famille.**

On est bien loin des avancées sociales acquises, parfois dans la douleur, de par le passé.

Le seuil de tolérance des personnels est atteint, ce ne sont pas des moutons dociles et l'injustice est fédératrice.

J'espère le retour à un véritable dialogue social, pour mettre fin à la politique du « fait accompli ».

Je m'attends à une réponse cinglante de votre part, car dès lors qu'on s'oppose à votre action, on a tôt fait d'être taxé d'hérésie et vous allez certainement démonter un à un mes arguments.

Cependant, si vous pouviez éviter l'argumentaire déjà utilisé pour me contrer et me décrédibiliser, relatif à une stratégie de surenchère en vue des prochaines élections professionnelles, je vous en serais reconnaissant.

Je ne fais que traiter une actualité récente, car c'est vous qui avez ouvert les hostilités, en lançant une véritable attaque contre les acquis sociaux du personnel.

En ma qualité de responsable du Syndicat CGT, je ne vais pas rester les bras croisés et je me dois de réagir afin défendre les intérêts des agents, que vous mettez à mal aujourd'hui.

J'ai le privilège de vivre dans un pays démocratique, et j'utilise la liberté d'expression que me confèrent mes fonctions syndicales, pour m'adresser à vous à travers cette lettre ouverte, qui figurera prochainement dans l'Enjeu, le journal de la CGT, distribué dans les différents services de la ville de Cannes, du CCAS et de la CAPL.

Aussi, si ces valeurs essentielles existent encore à la ville de Cannes, et si le dialogue social a toujours cours dans cette commune, je souhaiterais vous rencontrer afin d'évoquer l'avenir des personnels de la ville de Cannes, du CCAS et de la CAPL.

Il vous appartient d'en décider.

Je vous prie d'agréer, Monsieur LISNARD, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général  
du Syndicat CGT  
des Fonctionnaires Territoriaux  
de la ville de Cannes

BACCHI Robert



## CHSCT : Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail.



Il doit mettre en œuvre des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation et la mise en œuvre de moyens adaptés en tenant compte des circonstances.

**À ce titre, les employeurs publics sont soumis au Code du Travail en ce qui concerne les mesures de prévention suivantes :**

- a) Éviter les risques.
- b) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- c) Combattre les risques à la source.
- d) Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé, les risques psychosociaux et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.



- e) Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.
- f) Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.
- g) Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants.
- h) Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.
- i) Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

**En outre, l'employeur public, doit, compte tenu de la nature des activités de l'établissement :**

- a) Évaluer les risques pour la sécurité et la santé des agents, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail ; à la suite de cette évaluation et en tant que de besoin, les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production mises en œuvre par l'employeur doivent garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des agents et être intégrées dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.
- b) Lorsqu'il confie des tâches à un agent, prendre en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la sécurité et la santé.



**Qui contacter au CHSCT - CGT de la Fonction Publique Territoriale :**

**Ville de Cannes :** Messieurs FACCHETTI Anselmo, OUDY Jean-Claude, PERAZZINI Pierre, Guy SUQUET

**Au CCAS :** Mesdames DELANSAY Florence, OTTERMATT Sylvie et Monsieur CHAUVET Georges,

**A la CAPL :** Madame VIVENT LALY Colette et Monsieur DEFOSSEZ Georges :

e-mail : [cqterritoiaux@gmail.com](mailto:cqterritoiaux@gmail.com)

Par téléphone : 06 01 08 22 47

**RPS : RISQUES PSYCHOSOCIAUX, ce qu'il faut retenir**  
**Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail.**

10